

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 31 du 20 juin 2014**

**PARTIE PERMANENTE  
État-Major des Armées (EMA)**

**Texte 12**

**DÉCISION N° 302/DEF/EMA/ESMG/ORG**  
portant création du « groupement de forces spéciales - Est ».

*Du 10 janvier 2014*

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *division « études - synthèse - management général ».*

**DÉCISION N° 302/DEF/EMA/ESMG/ORG portant création du « groupement de forces spéciales - Est ».**

*Du 10 janvier 2014*

NOR D E F E 1 4 5 0 9 3 2 S

---

*Référence :*

Instruction n° 21340/DEF/CAB du 4 juin 1996 (BOC, p. 2586 ; BOEM 110.6.1, 112.2.3, 113.7.3, 114.2.1, 650.2) modifiée.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 110.6.3

*Référence de publication :* BOC n° 31 du 20 juin 2014, texte 12.

---

## 1. CRÉATION DU GROUPEMENT DE FORCES SPÉCIALES - EST.

La formation interarmées « groupement de forces spéciales - Est » (GFS-Est) est créée au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le GFS-Est regroupe les détachements de forces spéciales déployés à Djibouti ainsi qu'un élément de planification et de liaison du commandement des opérations spéciales (COS) dénommé « poste de commandement de groupement de forces spéciales » (PC GFS).

### 1.1. Missions.

Conformément aux attributions du général commandant les opérations spéciales (GCOS) et selon ses directives, le GFS-Est contribue aux missions :

- du COS ;
- de la direction du renseignement militaire (DRM) ;
- des commandants interarmées régionaux, notamment du commandant des forces françaises stationnées à Djibouti (COMFOR Djibouti), du commandant des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis (COMFOR EAU)/Commandant de la zone maritime de l'océan Indien (ALINDIEN) et du commandant supérieur des forces armées en zone sud de l'océan Indien (COMSUP FAZSOI), au titre de leurs zones de responsabilité (ZRP) et zones maritimes respectives.

Dans ce cadre, le GFS-Est assure :

- la préparation des opérations spéciales ;
- la préparation et l'organisation des activités spécifiques des forces spéciales (FS) dans la région ;
- la coordination des activités de préparation opérationnelle des composantes spéciales ;

- le conseil « opérations spéciales » auprès des commandants interarmées.

## 1.2. Subordination.

Le GFS-Est est placé sous l'autorité du COMFOR Djibouti pour ce qui concerne les responsabilités organiques, territoriales et de soutien dont celui-ci est investi à l'égard des formations stationnées sur son territoire.

Le chef d'état-major des armées (CEMA) exerce le commandement opérationnel (OPCOM) du GFS-Est.

Il en délègue le contrôle opérationnel (OPCON) :

- hors situation opérationnelle :

- au COMFOR Djibouti pour les activités de préparation opérationnelle et de coopération menée dans sa ZRP ;

- au GCOS pour des exercices majeurs ;

- en situation opérationnelle :

- aux commandements interarmées ou exerçant des attributions interarmées (GCOS, ALINDIEN, etc.) ;

- au commandant de la force (COMANFOR) ;

- au commandant de l'opération (OpCdr).

Dès le déclenchement d'une intervention et pour toute la durée de celle-ci, les éléments composant le GFS-Est peuvent être rattachés, au cas par cas et selon la zone d'intervention concernée, à une opération extérieure (OPEX).

## 1.3. Organisation.

L'organisation et le fonctionnement du GFS-Est sont précisés dans une instruction prise sous timbre du COS.

Cette instruction est complétée par les instructions et directives locales du COMFOR Djibouti, prises autant que de besoin en liaison avec le COS et les autorités organiques de composante spéciale de chaque armée [brigade des forces spéciales terre (BFST), amiral commandant la force maritime des fusiliers marins et commandos (ALFUSCO) et commandement des forces aériennes (CFA)].

Les effectifs correspondant au format nominal du GFS-Est à la date de sa création sont fixés dans l'annexe à la présente décision.

Le GFS-Est est décrit par la division « emploi » de la sous-chefferie « opérations » de l'état-major des armées (EMA/OPS/EMPLOI) dans le référentiel des emplois en organisation (REO) 08KC.

Le GFS-Est est constitué de 105 militaires en position de mission de courte durée (MCD) et de 5 militaires décrits en organisation sous le trigramme [(RFT) (renfort, poste décrit dans un autre organisme)].

## 1.4. Automatisation.

Clair libellé de la formation : GROUPEMENT DE FORCES SPÉCIALES - EST.

Implantation géographique : AMBOULI [site principal] (République de Djibouti) ; le GFS-Est dispose également d'installations à Arta.

Code d'identification du référentiel en organisation : 08KC.

## 2. DISPOSITIONS DIVERSES.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,  
officier chargé de la transformation et du pilotage des armées,*

François-Xavier de WOILLEMONT.



GROUPEMENT DE FORCES SPÉCIALES EST – ÉLÉMENT DE PROTECTION.											
CATÉGORIE.	OFFICIERS.				SOUS-OFFICIERS.			MILITAIRES DU RANG.			TOTAL.
	NIVEAU FONCTIONNEL.	5c	5b	5a	4	3b	3a	2	1c	1b	
MARINE.					1	1	4	2	2	4	14
TOTAL.											14

**Nota.**

La répartition par niveau fonctionnel au sein de chaque catégorie de personnel militaire (officiers, sous-officiers, militaires du rang) est susceptible d'ajustements pour assurer sa cohérence avec le référentiel « métiers ».

L'articulation des éléments constitutifs du GFS présentée correspond à une posture possible en situation de type « pré-crise ». Elle est donc susceptible d'évolution pour une activité particulière associée à la préparation opérationnelle des forces spéciales ou à leur engagement dans une opération.